

DÉLIBÉRATION

N° 20181220-02

Thiers Dore ore Nontagne L'INTERCO

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS 04 73 53 24 71 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

52

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix délibérantes :

1

Conseillers représentés :

3

Total votants:

52

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président Date de la convocation : 13 décembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 décembre 2018 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR Philippe OSSEDAT à Tony BERNARD Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Philippe BLANCHOZ, Bernard LORTON, André IMBERDIS, Frédérique BARADUC, Paul PERRIN, Karine BRODIN, Paul SABATIER.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS

Secrétaire de séance : Benoit GENEIX

BUDGET SPANC: DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur: Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

AR PREFECTURE

063-200070712-20181220-20181220_02-DE

Regu le 07/01/2019

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications et ajustements budgétaires de fin d'année notamment au chapitre 012 'Charges de personnel.

Il est proposé au Conseil Communautaire la décision modificative n°1 du budget SPANC :

FONCTIONNEMENT

ONCHONNEN	* /		
Imputation	Chapitre	Désignation	Montant
617	011	Etudes et recherches	-1 400,00
Total chapitre 011 'Charges à caractère général'			-1 400,00
6411	012	Salaires	315,00
6451	012	Cotisations à l'Urssaf	-315,00
648	012	Autres charges de personnel	1 400,00
Total chapitre 012 'Charges de personnel'			1 400,00
TOTAL DEPENSES			0,00

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• Approuve la décision modificative n°1 du budget SPANC.

TOTAL VOTANTS: 52 **TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 52** Conseillers présents : 49 Pour: 52

Représentés: 3

Contre:

Le Président

Non-participation:

Abstentions:

Pour ampliation ertifiée conforme,

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon